

LES MOTIFS DU REFUS OPPOSÉ À L’AFFICHAGE DE BULLETINS SYNDICAUX

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je demande au ministre des Postes d’améliorer les mesures qu’il dit avoir prises, mais qu’il n’a pas prises selon moi. Autrement dit, je ne crois pas le ministre des Postes. En ce qui concerne la question secondaire de l’affichage des bulletins syndicaux dans les bureaux de poste, à propos de laquelle le ministre des Postes a fait preuve d’une certaine étroitesse d’esprit, pourquoi le ministre a-t-il refusé l’autorisation d’afficher ces bulletins, ce qui a nui à la poursuite des négociations avec le Syndicat des postiers du Canada?

● (1420)

L’hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l’Orateur, le député devrait se renseigner avant de me poser des questions. Il n’y a rien eu pour empêcher de mettre des bulletins au tableau d’affichage. Nous avons dit simplement, comme cela est prévu par la convention collective en vigueur, qu’il faut obtenir l’autorisation de son supérieur pour placer des documents au tableau d’affichage ou pour les distribuer. J’imagine que c’est encore nous qui dirigeons les Postes.

* * *

L’ÉNERGIE

LA MENACE DE CESSATION DU FORAGE DANS LE DELTA DU MACKENZIE PROFÉRÉE PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l’Orateur, j’ai une question à poser au ministre de l’Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la déclaration du Gulf Oil et de Mobil Oil qui, à la suite de Shell Oil, ont annoncé qu’elles n’effectueraient plus de forages dans le delta du Mackenzie tant que l’administration fédérale n’aurait pas donné le feu vert à la construction du pipe-line et défini la nouvelle réglementation des terres. Elles ont également décidé de ne pas garder à leurs bases du grand Nord le matériel et les fournitures nécessaires pour les forages de l’hiver prochain. Quelles mesures le ministre envisage-t-il de prendre devant cette menace de grève des sociétés pétrolières, qui présente toutes les apparences d’un chantage exercé dans le but d’obtenir du gouvernement une décision favorable?

L’hon. Alastair Gillespie (ministre de l’Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l’Orateur, je pense comme le député que les sociétés pétrolières se sont exposées là à une accusation de chantage. Je regrette quant à moi cette interprétation. Peut-être en fait tiennent-elles surtout à obtenir du Nouveau parti démocratique une opinion favorable quant à la nécessité du pipe-line.

Questions orales

PÉTROLE—L’ABANDON POSSIBLE DE LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE EN RAISON DE LA PERSPECTIVE DE CESSATION DU FORAGE DANS LE DELTA DU MACKENZIE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l’Orateur, c’est une réponse plutôt timide qui ne fera pas tellement peur aux sociétés pétrolières. Comme le ministre a dit, lorsqu’il a annoncé que le prix du baril de pétrole allait augmenter de \$2 d’ici un an, que cette hausse visait à permettre aux sociétés pétrolières d’accroître leur flux d’encaisse pour faire de la prospection au Canada, et comme il semble que les trois sociétés en question n’ont pas l’intention d’effectuer le moindre forage dans le delta du Mackenzie, le ministre compte-t-il abandonner l’idée de hausser le prix du pétrole tant que les sociétés pétrolières n’auront pas accepté de dépenser ces sommes supplémentaires pour la prospection pétrolière au Canada?

L’hon. Alastair Gillespie (ministre de l’Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l’Orateur, nous n’avons pas l’intention d’abandonner ce projet. Le député se rend compte qu’il appartient aux sociétés elles-mêmes de choisir l’endroit où elles feront de la prospection. Nous avons dit clairement que le flux de l’encaisse nous semblait important pour financer la prospection pétrolière. Le député sait qu’un bill a été présenté au Sénat pour contrôler si ce flux de l’encaisse est bien affecté à la prospection au Canada.

L’OPPORTUNITÉ D’UNE MESURE LÉGISLATIVE PRÉVOYANT L’AFFECTATION OBLIGATOIRE DE FONDS À LA PROSPECTION PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l’Orateur. Étant donné que selon les études faites par le gouvernement lui-même, le flux de l’encaisse des sociétés pétrolières est passé de 1.3 milliard de dollars en 1971 à plus de 3 milliards en 1976, alors que le pourcentage de ces sommes qui a été affecté à la prospection au Canada est passé de 87.9 à 78.4 p. 100, et que les montants dépensés par ces sociétés pour la prospection à l’extérieur du Canada ont monté de 34 millions à plus de 231 millions de dollars, ne ressort-il pas de tout cela qu’il ne suffit pas de surveiller l’utilisation du flux de l’encaisse? Songe-t-il à faire adopter une loi qui obligerait les sociétés à affecter leur flux d’encaisse, qu’elles obtiennent des contribuables canadiens, à la prospection?

L’hon. Alastair Gillespie (ministre de l’Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l’Orateur, si le député était plus objectif, il comprendrait que la prospection a augmenté sensiblement et qu’une bonne partie du flux de l’encaisse a été affectée à la prospection. Il se rapporte à la seule année 1971. S’il prenait la suivante, soit 1972, comme je le lui ai dit à la Chambre un an avant la hausse sensible des prix, il verrait la proportion des sommes affectées à la prospection et à la mise en valeur des ressources. Lorsqu’on compare les chiffres de 1976 à ceux de 1972; soit l’année précédant la flambée des prix, on se rend compte qu’ils s’équivalent à peu près en pourcentage.